

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-352** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ».

L'objet dudit règlement est de prohiber l'usage d'appareils à ultrasons servant à faire fuir les animaux et à abroger l'article 4.0.1.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 15 juin 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

